



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE *

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : VALMA AUTOWAX
Code de produit : L23S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit de consommation (SU21). Entretien auto. Pates à polir et mélanges de cire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Service Best International B.V.
De Run 4271
5503LM Veldhoven, les Pays-Bas
E-mail : info@servicebest.com
Website : www.servicebest.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : 040-2302300 (Heures de bureau seulement)
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Non classé dangereux selon le règlement (CE) no 1272/2008.
1272/2008)

Risques pour la santé : Peut produire une réaction allergique.
Risques pour l'environnement : N'est pas classé dangereux selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Étiquetage supplémentaire : * Contient du 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3.2. Mélanges



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

| Nome CE | Concentration (w/w) (%) | Numéro CAS | Numéro CE | Numéro REACH | LEP |
|--|-------------------------|------------|-----------|--------------|-----|
| Kaolin ----- ----- | 5 - < 10 | 1332-58-7 | 310-194-1 | | # |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1 H302; H315; H318; H317; H400 | 0,005 - 0,05 | 2634-33-5 | 220-120-9 | | |

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée. #: substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. Les limites d'exposition sont listées dans la rubrique 8.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

*

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer rougeurs et une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

*

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Pour équipement de protection individuelle voir rubrique 8. Pour les informations relatives à l'élimination, voir rubrique 13.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

*

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

*

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

| Nom chimique | Pays | VME 8 heures (mg/m ³) | VLE 15 min. (mg/m ³) | Observations |
|--------------|------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| Kaolin | FR | 10 | - | - |
| Kaolin | BE | 2 | - | Inadembare fractie |
| Kaolin | CH | 3 | - | Alveolengängig |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage momentané, il n'est pas nécessaire d'utiliser des vêtements de protection spéciaux. En cas d'exposition excessive porter de vêtement de sécurité appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identique. Matériau approprié: film laminé. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux. En cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive, porter des gants appropriés. Matériau approprié: film laminé. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

Risques thermiques : Non applicable.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|------------------------------|--|
| Etat physique | : Liquide. | |
| Couleur | : Bleu. | |
| Odeur | : Parfumée. | |
| Seuil olfactif | : Inconnu. | |
| pH | : 9.6 | |
| Hydrosolubilité | : Soluble. | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Inconnu. | |
| Point d'éclair | : > 100 °C | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable. | Liquide. Voir point d'éclair. |
| Température d'auto-inflammabilité | : > 240 °C | |
| Point/intervalle d'ébullition | : 100 °C | |
| Point/intervalle de fusion | : 0 °C | |
| Propriétés explosives | : Inconnu. | Ne contient pas des agents explosives. |
| Limites d'explosion (dans l'air) | : Inconnu. | |
| Propriété d'oxydation | : Non applicable. | Ne contient pas des agents oxydants. |
| Décomposition thermique | : Non applicable. | |
| Viscosité (20°C) | : 10000 mm ² /sec | (1 mm ² /sec = 1cSt) |
| Viscosité (40°C) | : Impertinent. | Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration. |
| Pression de vapeur (20°C) | : Inconnu. | |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Densité de vapeur (20°C) : > 1 (air = 1)
Masse volumique (20°C) : 1.03 g/ml
Taux d'évaporation : < 1 (acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ *

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 10 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.

Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

| Nom chimique | Attribut | | Méthode | Animaux d'expérience |
|------------------------------|------------------------------|--------------------|----------|----------------------|
| 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one | DL50 (orale) | 1020 mg/kg bw | | Rat |
| | CL50 (inhalation) | 100 mg/m3 | | Rat |
| | Irritation de la peau | Irritant | | Lapin |
| | Irritation des yeux | Fortement irritant | | Lapin |
| | Sensibilisation cutanée | Sensibilisant. | OECD 406 | Cobaye |
| | NOAEL (orale) | 30 mg/kg bw/d | OECD 408 | Rat |
| | Génotoxicité - in vitro | Genotoxic | OECD 473 | |
| | Génotoxicité - in vivo | 250 mg/kg bw/d | OECD 474 | Souris |
| | NOAEL (développement, orale) | Non-tératogène | | |
| | NOAEL (fertilité, orale) | 24 mg/kg bw/d | | Rat |
| DL50 (dermale) | 4115 mg/kg bw | | Rat | |

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

- Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 960 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 974 mg/l. Contient < 1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

- Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation ne respectent pas les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne peut pas être utilisé dans les nettoyants.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Bioaccumulation : Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables (Log Pow > 3).

12.4. Mobilité dans le sol

- Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

- Autres informations : Non applicable.
- Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Non applicable. (< 3)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION *

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets chimiques. Éliminer ce produit dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT *

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : Aucun.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IMDG.
Polluant marin : Non

IATA (Air)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI).

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION *

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 830/2015 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.
Ce produit n'est pas classifié selon les directives de CE en vigueur.

Directive 2012/18/UE : Non régularisé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 830/2015

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

*

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 830/2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

| | |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

| | |
|-------------------|---|
| Acute Tox. 4 | : Toxicité aiguë, catégorie 4. |
| Skin Irrit. 2 | : Irritation cutanée, catégorie 2. |
| Eye Dam. 1 | : Lésions oculaires graves, catégorie 1. |
| Skin Sens. 1 | : Sensibilisation cutanée, catégorie 1. |
| Aquatic Chronic 1 | : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1. |
| Aquatic Acute 1 | : Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1. |

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

| | |
|-------------|---|
| ATE | Estimation de la toxicité aiguë |
| BCF | Facteur de bioconcentration |
| DNEL | Niveau dérivé sans effet |
| ECETOC TRA | Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques - Evaluation ciblée des risques |
| UE | Union Européenne |
| EUSES | European Union System for the Evaluation of Substances |
| Recueil IBC | Intermediate Bulk Container |
| LD50 LC50 | Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population |
| NOAEL | Dose sans effet (adversible) observable |
| NOEC | Concentration sans effet observé |
| LEP | Limite d'exposition professionnelle |
| PBT | Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PC | Catégorie de produits chimiques |
| PNEC | Concentration prédite sans effet |
| STP | Installation de traitement des eaux usées |
| SU | Secteur d'utilisation |
| SVHC | Substance extrêmement préoccupante |
| VME/VLE | Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition |
| vPvB | Très persistant et très bioaccumulable |

Format de nombre : "," utilisé comme séparateur décimal